



FLASH

Fraktion der Europäischen Volkspartei (Christdemokraten) und europäischer Demokraten im Europäischen Parlament
Group of the European People's Party (Christian Democrats) and European Democrats in the European Parliament
Groupe du Parti Populaire Européen (Démocrates-Chrétiens) et Démocrates Européens au Parlement européen

Pressedienst - Press Office - Service de Presse

13/12/2007: Traité de Lisbonne : une avancée importante pour l'Union européenne - Jean-Pierre Audy, Député européen (UMP, PPE-DE, F)

Au moment où les 27 Chefs d'Etats et de gouvernement de l'Union européenne signent à Lisbonne le traité réformateur, Jean-Pierre Audy, Député européen (UMP, PPE-DE, FR), a tenu à saluer cette avancée importante pour la construction européenne, qui permet de sortir de l'impasse institutionnelle dans laquelle elle a été plongée par les deux référendums français et néerlandais.

Ce texte tient compte du sentiment des peuples, exprimés par les référendums français et néerlandais, mais qui se seraient également exprimés dans d'autres nations si de telles consultations avaient été organisées. En supprimant l'essentiel de la partie III, qui est renvoyé à l'exercice de la démocratie européenne au quotidien, qui décidera de ses politiques, plutôt que de les sanctuariser dans un texte. L'union européenne se donne pour objectif, pour la première fois, de protéger ses citoyennes et ses citoyens dans la mondialisation.

Dans ce traité, ce sont les nations qui sont mises au cœur de la construction européenne : le mot constitution a été abandonné ainsi que, et je le regrette, les symboles de l'Union (hymne, devise et drapeau) ; la primauté du droit européen sur le droit national n'est pas réaffirmée dans le traité, et ce principe fait l'objet d'une déclaration qui renvoie à la jurisprudence de la cour de justice européenne ; les compétences entre l'Union et les Etats membres font l'objet de définitions plus précises.

Toutes les grandes avancées institutionnelles prévues dans le projet de constitution européenne sont reprises : la personnalité juridique unique de l'Union, un président stable du conseil européen, l'extension de domaines à la majorité qualifiée, une meilleure pondération des voix au Conseil pour mieux tenir compte de la population (ce qui est très avantageux pour la France), l'augmentation des pouvoirs du parlement européen, l'augmentation des pouvoirs de surveillance des parlements nationaux, le maintien de la clause permettant à une nation de se retirer de l'Union, le droit d'initiative citoyenne qui permet à un million de citoyens de saisir la commission européenne pour lui soumettre une proposition, et, enfin, la référence aux héritages culturels, religieux et humanistes de l'Europe. Les partenaires sociaux et le dialogues social sont reconnus, avec l'obligation d'un sommet social tripartite pour la croissance et l'emploi.

Je me réjouis qu'un protocole sur les services publics, négocié avec le soutien de la France, souligne l'importance des services d'intérêt général en mentionnant le rôle essentiel de la subsidiarité en cette matière. Je tiens à souligner également que les zones de montagne sont reconnues dans le traité, ce qui permettra des politiques européennes de montagne, et aura des conséquences importantes pour l'Auvergne et le Limousin.

Enfin, la charte des droits fondamentaux, qui décrit les valeurs constituant le socle de la construction d'une civilisation humaniste européenne, devient opposable dans l'ordre juridique européen.

J'adresse tous mes remerciements et mon admiration au président Valéry Giscard d'Estaing, qui a permis de trouver un consensus sur l'essentiel des grandes avancées politiques qui ont été reprises dans ce traité, et j'y associe le président de la république française de l'époque,

Jacques Chirac, qui a défendu ces évolutions institutionnelles. Je salue l'énergie, le courage et l'audace du président de la république française Nicolas Sarkozy, qui, avec la présidence allemande conduite par Angela Merkel de manière exemplaire, a permis à l'Europe de sortir de ces graves difficultés institutionnelles.

En ce qui concerne la ratification, et en tant que citoyen français, je soutiens la décision du président de la république française de procéder à une ratification parlementaire car les députés et sénateurs sont les représentants de la nation, et ils constituent un haut degré de légitimité démocratique, approprié pour la ratification d'un texte qui ne fait qu'aborder les questions institutionnelles sans porter atteinte à la souveraineté nationale.

Pour toute information :

Jean-Pierre Audy, Député européen Tel: + 32 2 284 51 26

Service de Presse PPE-DE, Antoine Ripoll - Tél: + 32 475 85 62 90

Le site des Députés européens UMP: <http://www.umpeurope.eu>